

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **13/07/2017**

que la convocation du Conseil avait été faite **07/07/2017**

et que le nombre des membres en exercice est de : **9**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance DU 12 JUILLET 2017

L'an deux mil dix sept

Le **douze juillet** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard,**

Etaient absents excusés : **MM FREZARD Denis et M. MULIN Cyril, COQUARD Cédric**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Objet : REMBOURSEMENT CAUTION A Mme VERVAEREN SYLVIE

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'état des lieux effectué, il y a lieu de rembourser la caution soit 450 € à Mme Sylvie VERVAEREN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de la caution à Mme Sylvie VERVAEREN et autorise le Maire à émettre le mandat correspondant soit 450 €.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNEY

